



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

**Service Coordination,  
Sécurité, Conseil aux  
territoires**

**Veille sur les appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI)  
et autres aides recensées entre le 24 novembre et le 20 décembre 2023  
(vous pouvez compléter votre recherche sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>)**

<b>Territoires Economie locale</b>	<p>Appel à candidatures « <b>Label Bistrot de Pays</b> » soutenu par la Fédération nationale des Bistrots de Pays.</p> <p><u>Objectif</u> : Valoriser l'esprit du lieu que porte chaque bistrot, de participer à sa sauvegarde, à son développement et à sa transmission.</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : Communes, Intercommunalités / Pays, Départements, Régions, Associations, Entreprises privées</p> <p><u>Critères d'éligibilité</u> : • État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation • Bistrot situé dans une commune rurale • Bistrot candidat : dernier ou l'un des derniers commerces de la commune ou du hameau. Lorsque ce n'est pas le cas, il doit se distinguer des autres au regard de la charte Bistrot de Pays. • Ouvert au minimum 9 mois dans l'année. • Dépositaire d'une Licence III ou IV. • Offre de restauration du bistrot : patrimoine culinaire régional et/ou français. • Utilisation de produits locaux et de saison.</p> <p><u>Accompagnement</u> : Ingénierie technique</p> <p><u>Date d'ouverture et de dépôt</u> : Du 16 novembre 2023 au <b>30 avril 2024</b></p> <p><u>Lien vers le dispositif</u> : <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6601-communiquer-gagner-en-notoriete-fideliser-et/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6601-communiquer-gagner-en-notoriete-fideliser-et/</a></p> <p><u>Contact</u> : Bastien Giraud <a href="mailto:contact@bistrotdepays.com">contact@bistrotdepays.com</a> Téléphone : 04 92 77 68 86</p>
--	---

**Territoires  
Renouvellement  
agricole**

AAP 2024 « **Territoires agricoles engagés** » porté par Geolink Expansion, Eloi et Fermes d'avenir du groupe SOS.

Objectif :

Stimuler activement le renouvellement des générations agricoles, à renforcer la résilience alimentaire et à encourager la transition vers des pratiques agricoles durables au sein de territoires engagés.

Bénéficiaires :

« 20 territoires pilotes » à vocation agroécologique soucieux de fédérer leur écosystème local et de dynamiser la reprise des fermes auprès des 24 000 candidats à l'installation agricole dans toute la France

Plan d'actions :

Accompagnement personnalisé en sept phases :

1. Dresser le pré-diagnostic agricole territorial : dresser un état des lieux à partir des besoins de l'écosystème agricole, du Projet de Territoire et des éventuels Projets Alimentaires Territoriaux réalisés.
2. Réaliser ou compléter le recensement des fermes à transmettre : le programme permet d'engager un inventaire proactif des exploitations agricoles à céder à court et moyen termes.
3. Réaliser les Diagnostics de Transmission et d'Adaptation : diagnostics approfondis grâce à des outils de simulation et d'analyse quantitative pour évaluer la transmissibilité.
4. Révéler les atouts, les pratiques et les initiatives agricoles locales
5. Mettre en œuvre le plan de prospection proactif : stratégie digitale offensive et approche terrain spécifique à destination de plus de 24 000 candidats à l'installation agricole
6. Détecter, orienter et accompagner les candidats à l'installation : pré-traitement des projets portés par les candidats-repreneurs.
7. Proposer un appui financier et un coaching aux repreneurs (options à la carte)

Organisateurs / Accompagnants :

Trois structures spécialisées dans le renouvellement des générations agricoles, l'attractivité territoriale et la transition agroécologique :

1. Geolink Expansion, spécialiste de la data-intelligence et de l'attractivité territoriale : développe des programmes pour attirer des commerces de proximité, du tourisme durable, des industries, des innovations, des acteurs de la santé et des talents dans les territoires ruraux, urbains, du littoral ou de montagne.
2. Eloi, entreprise à mission : se consacre à faciliter la transmission des fermes à une nouvelle génération d'agriculteurs tout en encourageant la transition vers des pratiques agroécologiques.
3. Fermes d'avenir, association membre du groupe SOS : propose des outils d'aide à l'installation à travers des dispositifs de financement participatif (Blue Bees) ou privé (mécénat d'entreprises privées), des plans de formation et de suivi de qualité pour les entrepreneurs dans le domaine de la création et la reprise de fermes agricoles.

Budget de participation :

- Démarche de promotion proactive et collective dont certaines actions sont mutualisées avec d'autres territoires lauréats. Budget défini sur une base minimale de 10 territoires engagés permettant de réduire les coûts.
- Tarif fixé pour chaque collectivité locale participante selon les caractéristiques du territoire correspondant au tissu agricole en nombre d'exploitations agricoles, et à sa taille en nombre d'habitants.
- A titre indicatif, le forfait budgétaire global incluant tous les frais varie de 15 000 euros HT à 65 000 euros HT par an selon les caractéristiques du territoire.

Date limite de dépôt :

**1er février 2024 à 12 heures**

Lien vers le dispositif : <https://agri-hub.fr/#>

Contacts et information : [candidature-tae@agri-hub](mailto:candidature-tae@agri-hub)

**Forêts  
Essences  
expérimentales**

RI « **Mise en place d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales** » mis en place par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Objectif :

Aider les propriétaires forestiers à mettre en place un réseau de placettes expérimentales pour étudier in situ de nouvelles essences ou provenances et des mélanges d'essences innovants à des fins d'adaptation des forêts au changement climatique.

Bénéficiaires :

Propriétaire forestier privé ou public et leurs regroupements, à l'exclusion de l'État pour les forêts domaniales

Critères d'éligibilité :

1) Îlots d'avenir :

Surface des projets comprise entre 0,5 et 1 ha. Au sein d'un îlot d'avenir, les plants doivent tous être de la même unité génétique (essence et provenance, y compris les regarnis éventuels) mais un projet peut comporter plusieurs îlots adjacents. Dans ce cas, les unités génétiques doivent être différentes dans chacun des îlots.  
Densité de plantation : au moins 1 000 plants par hectare.

2) Plantations mélangées expérimentales :

Surface des projets comprise entre 1 ha et 3 ha. Le projet doit remplir une des conditions suivantes :

- Plus de 4 essences (aucune ne représentant moins de 10 % du nombre total de plants)
- Densité de plantation inférieure à 800 plants/ha (calculée sur la surface totale du projet)
- Une ou plusieurs essences non réglementées par le Code forestier

Accompagnement :

Subvention de 80 % des dépenses HT éligibles plafonnées à 14 000 € par ha.

Date limite de dépôt :

**31 décembre 2024**

Lien vers le dispositif :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/2364>

Contacts :

Centre Régional de la Propriété Forestière (forêts privées) ou l'Office National des Forêts (forêts publiques) pour intégrer le réseau de placettes.

**Carbone  
Impact CO2**

Aide «**Impact CO2 - L'impact sur le climat des objets et gestes de quotidien** » mis en place par l'ADEME et Datagir

Description :

On parle de plus en plus de kilos ou de tonnes de CO2, et tant mieux. Mais concrètement, quelles sont les émissions nécessaires pour fabriquer et consommer les objets qui nous entourent ? et comment les communiquer auprès des citoyens ?

Impact CO2 vous propose de **découvrir l'impact sur le climat des objets et gestes du quotidien pour les comparer avoir les bons ordres de grandeur : usages numérique, transport, alimentation, chauffage ...**

Des infographies peuvent être directement reprises pour illustrer vos contenus et communications.

Comme pour tous les simulateurs Datagir de l'ADEME, cet outil simple et ludique est intégrable sur tout type de site.

Bénéficiaires :

Communes, Intercommunalités / Pays, Départements, Régions, Collectivités d'outre-mer à statuts particuliers, Associations, Particuliers, Entreprises privées, Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État, Recherche

Critères d'éligibilité :

**État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif :** Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation, Usage / valorisation

**Autres critères d'éligibilité :**

Le simulateur est **librement diffusable et intégrable** en *iframe* sur tout type de site.

Pour l'intégrer, cliquer sur "Voir le configurateur" en bas de l'écran et copier le script proposé. **Vous pouvez choisir la catégorie que vous souhaitez intégrer .**

La [documentation Datagir](#) vous guide dans les différentes étapes d'intégration.

Diffusé par différentes entreprises ou à l'issue de certaines [Fresques du climat](#), ce simulateur est aussi intégré sur les sites de [Grenoble](#), [La Rochelle](#), [Issy](#), [Le Mans](#) ...

Date limite de dépôt :

**31 décembre 2024**

Lien vers le dispositif :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/516c-copie-14h12-sensibiliser-les-citoyens-aux-emi/>

Contacts :

<https://datagir.ademe.fr/#contact>